AFELP ASSOCIATION FRANÇAISE POUR les ENFANTS à HAUT POTENTIEL

PROGRAMME-FORMATION

Réf. X22-051-FOR

Lien d'inscription: https://billetweb.fr/x22-051-for

Agrément Education Nationale NOR: MENE 1906 654A - Organisme de Formation DA 1178 822 27 78

Lundi 29 et mardi 30 novembre 2021

2 journées consécutives – 12 heures 9h00/16h30 (mini-pauses toutes les heures et pause-déjeuner 12h30 à 13h30)

Formateur : Alain POUHET, Médecin MPR, Formateur en neuropsychologie infantile, Auteur d'ouvrages sur

les troubles Dys-, Formateur AFEhP

Moyens pédagogiques : Présentation PowerPoint interactive. Études de cas concrets.

Références : Recommandations HAS TDA/H 2014, recommandations troubles DYS 2018, HAS troubles

TND 2020

Formation réservée aux personnels de l'éducation, de l'enfance ou de la santé

Prérequis : Pas de prérequis, en revanche à l'inscription justifier de sa fonction de personnel de l'éducation,

de l'enfance ou de la santé

Modalité: en distanciel par utilisation de ZOOM pro

Evaluation des acquis en cours de formation : des temps réservés, à mi-parcours et tout au long de la

formation, à l'analyse de cas concrets à réfléchir en groupe

HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL et TROUBLES DYS-

Objectif: LES TROUBLES DYS-:

- Différencier les causes et les conséquences Comment les accompagner Comprendre les enjeux scolaires
- Aller à l'essentiel en collaboration avec les enseignants
- Dys- et Haut potentiel intellectuel : quelles interactions ?

Contenu: J1 [matin]

Généralités sur les dys-

- Les différents vocables en dys-: dyslexie-dysorthographie, dysgraphie, dyspraxie, dyscalculie, dysphasie, syndrome dys-attentionnel [TDA/H], troubles des mémoires (dysmnésies)...
- Les situations de dys- font aujourd'hui partie des troubles neurodéveloppementaux (TND)
- Les différentes situations de TND dans le DSM 5
- Critères de TND et critères de dys-
- Différencier les causes (troubles cognitifs spécifiques) et les conséquences (les troubles spécifiques des apprentissages)
- Le développement cognitif typique et déficitaire
- Le fonctionnement cognitif en situation d'apprentissages (scolaires)
- Le bilan psychométrique : son utilité pour le diagnostic de dys- pour mettre en évidence un HPI.
- Conséquences des dys- en situation scolaire ?

ALLER À L'ESSENTIEL

- Quelles questions se poser ? Quels enjeux ?
- Quelles réponses fonctionnelles pour chaque situation de dys-?

Contenu: J1 [après-midi]

Troubles du langage oral et écrit, dyspraxies, dyscalculies

Contenu : J2 [matin] TDA/H et dysmnésies

Contenu: J2 [après-midi]

Le partenariat - Recueillir des informations scolaires pour construire le bilan

- Pourquoi transmettre aux enseignants ? La notion de « secret » est-elle de mise quand il s'agit de partager un « mode d'emploi » de l'élève dys- ?
- Que transmettre aux enseignants?
- Est-ce suffisant ? Faire « vivre » les préconisations, participer aux réunions, présenter la problématique de l'élève dys- aux enseignants, à ses camarades...

Conclusion: Pour une culture institutionnelle de l'écrit → Rédiger un compte rendu utile aux parents, aux enseignants, aux aidants, pour la MDPH...

Modalités d'évaluation : Le formateur intègre des propositions d'analyses de cas concrets par les stagiaires ainsi que des questionnements « Remue-méninges » tout au long de la formation pour s'assurer du suivi par le groupe. De même à mi-parcours il vérifiera les acquisitions et pourra répondre à vos demandes d'éclaircissements.

A l'issue de la formation vous devriez être en aptitude de différencier Haut potentiel et DYS-, d'éviter les confusions, de comprendre les interactions éventuelles, pour adapter votre action, accompagner efficacement le jeune concerné, partager avec vos collègues et dialoguer sereinement avec la famille.

Pour contacter le formateur joindre l'Organisme de Formation qui transmettra amv.afep@wanadoo.fr

Pour toute information générale concernant les conditions de fonctionnement de notre Organisme de Formation, les informations utiles, les formations assurées ou les propositions de formations à venir :

visitez notre site internet : https://afep-asso.fr
ou cliquez sur ce lien : Informations générales

Pour des renseignements complémentaires : <u>amv.afep@wanadoo.fr</u>

Tel. 06.16.97.10.38

Nous contacter en cas de handicap